Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 035-213502040-20260407-D2026_42-DE

NOUVOITOU
BIEN VIVRE ENSEMBLE

Commune de Nouvoitou

Séance du Conseil municipal
7 avril 2026 à 20 heures

Le 7 avril 2026 à 20H, le Conseil Municipal de la Commune de Nouvoitou s'est réuni à la Mairie, après convocation du 31 mars 2026, sous la présidence de Monsieur Gilles DENIS, Maire.

PRÉSENTS : G. DENIS – S. DESENDER – A. TESSIER – E. MENEUST – J. JAMIER – F. TOURNELLEC – D. GARCIA – I. DUCHEMIN – J. LABBE - P. TOURTIER – M. LE GAL – A. LE ROY – M. JOUZEL – M. PENFORNIS – P. NUGUES – V. THIERRY – S. MAZOUAD – A. MOUISEL – J. EVRARD – N. BERRUER – R. DUBREUIL – J. TESSIER - P. CABARET - A. BELLAMY– A. OLLIVIER – S. LEMOND – M. RAHIM

ABSENTS EXCUSÉS :

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : S. DESENDER

2026-42 DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE – ECOLE PRIVEE SAINT-MARTIN SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que suite au renouvellement du Conseil Municipal il convient de procéder à une nouvelle désignation du représentant de la commune au sein de l'école privée Saint-Martin.
En effet, conformément au contrat d'association avec l'Etat conclu entre l'école privée Saint-Martin et la commune de Nouvoitou, un représentant de la commune est désigné par le Conseil Municipal pour siéger aux réunions de l'organe de l'établissement compétent pour délibérer sur le budget des classes sous contrat.

Vu l'article L2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'Éducation,
Vu le contrat d'association avec l'État, l'école Saint-Martin et la commune de Nouvoitou,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **DÉSIGNE Julie TESSIER comme représentante de la commune au sein de l'école Saint-Martin sous contrat d'association avec l'État ;**
- **PRÉCISE que le contrat d'association avec l'école Saint-Martin sera modifié par avenant sur cette base et transmis pour signature à l'école Saint-Martin accompagné de cette délibération.**

Vote : Pour 22 voix, Contre : 5 voix, Abstention : 0 voix

Extrait conforme au Registre des Délibérations,
A NOUVOITOU, le 7 avril 2026

La secrétaire de séance
Sabine DESENDER

Le Maire,
Gilles DENIS

MAIRIE DE NOUVOITOU (ILLE-ET-VILAINE)